

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 29 mai 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26, 27 et 28 mai 2015

2015 DVD 67 Extension du Tramway T3 jusqu'à la Porte d'Asnières (17^{ème} et 18^{ème}) - Convention d'occupation du domaine public avec le STIF pour la réalisation des travaux.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 12 mai 2015 par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec le STIF la convention d'occupation du domaine public pour la réalisation des travaux de l'extension du Tramway T3 jusqu'à la Porte d'Asnières (17^{ème} et 18^{ème}) ;

Vu l'avis du conseil du 17^{ème} arrondissement en date du 11 mai 2015 ;

Vu l'avis du conseil du 18^{ème} arrondissement en date du 11 mai 2015 ;

Vu l'avis du conseil du 19^{ème} arrondissement en date du 11 mai 2015 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe NAJDOVSKI au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec le STIF la convention d'occupation du domaine public pour la réalisation des travaux de l'extension du Tramway T3 jusqu'à la Porte d'Asnières (17^{ème} et 18^{ème}), dont le texte est joint à la présente délibération.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO